

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **54 (1918)**

Heft 21

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

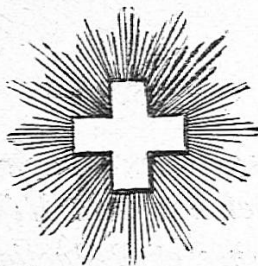
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LIV^{re} ANNÉE

N^o 21
Série A



LAUSANNE

25 mai 1918

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Avis important. — L'impôt fédéral direct et l'école suisse. — Informations. — Les enquêtes de l'« Educateur » : La question des examens. — Une amie des tout petits. — Faits et opinions : La culture du sentiment national. Bon conseil. Le maillot.*

AVIS IMPORTANT

De juin à octobre, l'ÉDUCATEUR ne paraîtra que tous les 15 jours. Dans nos numéros des 22 décembre 1917 et 13 avril 1918, nous avons annoncé cette mesure, qui se justifie par l'énorme renchérissement du coût de l'impression et l'impossibilité où nous sommes d'élever le prix de l'abonnement, fixé par les statuts de la S. P. R.

Afin de ne pas désorganiser notre service de renseignements pendant cette période, nous réserverons, dans les numéros de série A, une place aux chroniques des sections et aux communications urgentes. Nous prions instamment nos correspondants de nous les faire tenir à temps, c'est-à-dire, à moins d'exceptions justifiées, le jeudi de la semaine précédant celle de leur publication. (Dernier délai de réception pour brèves communications urgentes : lundi soir.)

Nous prions aussi tous nos collaborateurs de bien vouloir, tout en nous restant fidèles, être aussi concis que possible, de façon à permettre à notre organe de remplir sa mission malgré un espace diminué momentanément de moitié. Nous devons d'avance décliner toute responsabilité pour les articles qui ne rempliraient pas ces conditions.

Nous rappelons enfin que tout ce qui concerne les abonnements,

les changements d'adresse et les annonces doit être adressé directement à la Gérance, et non à la Rédaction.

Gérance et Rédaction de l'EDUCATEUR.

L'IMPOT FÉDÉRAL DIRECT ET L'ÉCOLE SUISSE

L'*Educateur* ne fait pas de politique, c'est entendu ; pas du moins dans le sens qu'on attribue généralement à ce mot ; journal scolaire intercantonal, il a le devoir de respecter chez ses lecteurs les convictions parfois divergentes que des conditions historiques diverses leur ont données. Mais il est des questions dites « politiques » dont la portée est telle qu'elles en deviennent des questions nationales au premier chef, et aucun journal qui travaille *pour la vie* ne peut les ignorer. Nous avons donc le devoir de dire aujourd'hui comment se pose, à notre avis, la question de l'impôt fédéral direct envisagée strictement au point de vue des intérêts du corps enseignant et à celui de l'éducation populaire et civique. En le faisant, le rédacteur de l'*Educateur* n'engage que lui seul.

L'instruction publique étant affaire cantonale, toute atteinte portée aux ressources des cantons diminue du même coup la part de leur budget qui peut être affectée aux écoles ; mais cette diminution peut être compensée par une forte augmentation de la subvention fédérale à l'école primaire. Comme maints cantons faillissent à leurs devoirs envers l'école et ne s'imposent pas pour elle les sacrifices nécessaires, nombre de leurs instituteurs emboîtent le pas à l'initiative centralisatrice, et cela n'est pas surprenant. Si le vote du peuple suisse devait être affirmatif le 2 juin, la cause que nous signalons ici y serait certainement pour beaucoup, car un maître aigri prépare des citoyens mécontents ; et si l'initiative est rejetée, il faut espérer que la leçon aura servi, et que les cantons dont nous venons de parler viendront à une conception plus juste de leurs devoirs.

Les cantons romands, ceux dont le corps enseignant a l'*Educateur* pour organe, sont-ils dans ce cas ? L'effort accompli dernièrement par Neuchâtel, Genève et Vaud (et celui auquel Berne se prépare et auquel il faudra bien que ses magnats campagnards se résolvent) nous permet de répondre résolument : Non, les cantons

romands, s'ils ne furent pas toujours à l'avant-garde, ne faillissent pas à leurs devoirs envers l'école, et si de nouveaux sacrifices devenaient nécessaires, nous voulons croire qu'ils sauront les faire. Ils n'ont pas failli davantage à leurs autres œuvres sociales ; pour ne citer que quelques points, le canton de Vaud a accompli sans bruit, sans bureaucratie compliquée, une œuvre sociale de grande portée par l'institution des retraites populaires, celle de la protection de l'enfance et de l'assurance infantile contre la maladie ; et lorsqu'il aura réalisé une meilleure répartition de l'impôt sur le produit du travail, son système fiscal sera l'un des plus justes qui se puissent concevoir. Cela étant, nous serions des ingrats et de mauvais fils des petites patries que nous ne chérissons pas moins que la grande, si nous acceptions de les dépouiller de la source principale de leurs revenus ; en le faisant, nous nous préparerions à nous-mêmes d'amères désillusions.

Nous connaissons la réplique des promoteurs de l'initiative : l'impôt fédéral ne se substituera pas à l'impôt cantonal ; il ne fera que se superposer à lui, et cela est possible, puisqu'il n'atteindra que la partie aisée de la population. De plus compétents que nous ont montré ce que cet argument a de factice si l'on se place sur le terrain de la réalité des faits ; c'est pour d'autres raisons encore que nous ne pouvons nous y rallier.

Dans un article récent, nous avons stigmatisé les entraves que l'abus des pleins pouvoirs et l'égoïsme de classe mettent à l'enseignement du civisme ; aujourd'hui que ce n'est plus d'en haut seulement que vient le danger, nous avons le devoir de le dénoncer sans plus d'égards. Eh quoi, la guerre fait rage autour de nous, l'armée couvre la frontière, et c'est ce moment que l'on choisit pour chercher à bouleverser nos institutions par un mouvement qui, de l'aveu même de ses initiateurs, n'est que le prélude à une centralisation plus accentuée ! Il y a plus : pour protéger le pays contre l'invasion, pour le mettre à l'abri du fléau qui a dévasté la Belgique et la Serbie et réduit leurs populations en esclavage, l'Etat a contracté une dette énorme, et vous refuseriez aux personnes dont la fortune n'atteint pas 20 000 fr. et le revenu 5 000 fr. l'honneur de participer au paiement de cette dette dans la mesure de leurs

moyens, si modestes soient-ils ! Il faut espérer vraiment, pour l'avenir de la démocratie helvétique, fondée sur la notion individuelle du devoir civique, que les citoyens suisses, tout particulièrement ceux que l'initiative exonère, auront une autre conception du devoir civique. Que l'on ne s'y trompe pas en effet : *en matière de civisme, l'accomplissement du devoir est le premier des droits*. Parce que trop de Suisses ont failli à ce devoir, est-ce une raison pour que nous y faillissions à notre tour ? Parce qu'il y a eu des accapareurs et des profiteurs, allons-nous prétendre que les soucis de l'Etat ne sont pas nos soucis, que ses dettes ne sont pas nos dettes à tous ? Bien qu'ils n'aient pour la plupart ni 5000 fr. de revenu ni 20000 fr. de fortune, les instituteurs ne sauraient voter un tel projet sans rendre stérile la notion du devoir civique qu'ils cherchent à donner à leurs élèves. Ils sont à la peine, ils veulent être à l'honneur, même quand l'honneur s'appelle sacrifice. Quand le pays les dispensait du service armé, ils ont demandé à rentrer dans le rang ; ils n'accepteront pas davantage le cadeau qu'on veut leur faire sous forme d'exonération d'impôt.

Est-ce à dire que le corps enseignant se désintéresse de la solution que, le moment venu, il faudra donner au problème des finances fédérales ? Nullement. Quand il fut question, pour la première fois, d'un impôt direct fédéral, beaucoup d'entre nous se sont dit qu'ils préféreraient payer, bon an, mal an, une somme fixe au receveur de l'Etat, plutôt que d'être les victimes d'un protectionnisme exagéré qui, sous prétexte d'équilibre financier, viserait à maintenir les denrées alimentaires à des prix excessifs. S'ils rejettent aujourd'hui un projet inspiré par la lutte des classes, ils n'entendent pas pour cela préjuger de l'attitude que pourraient leur dicter dans l'avenir d'autres tentatives non moins intéressées, bien que d'origine différente. Ils veulent espérer toutefois qu'on ne les mettra jamais dans l'alternative de choisir entre leurs convictions fédéralistes et la nécessité d'assurer à eux, à leurs familles et à la majorité des enfants qui viennent s'asseoir sur les bancs de l'école populaire, une existence supportable.

Mais, pour l'instant, le devoir est clair : de toutes les solutions que la situation actuelle peut comporter, celle qu'on nous propose

est l'une des moins acceptables. Et c'est pourquoi, dans un moment où l'on cherche à saper par la base les principes qui ont fait la force de notre petit pays, nous n'avons pas voulu que, vainqueurs ou vaincus, les défenseurs désintéressés de ces principes puissent nous dire : « Nous avons, le 2 juin 1918, lutté pour nos traditions nationales ; nous avons lutté pour une démocratie qui impose à tout citoyen la pleine conscience de ses devoirs autant que de ses droits ; notre cause était celle du corps enseignant romand et de l'école romande ; nous avons lutté pour vous, et vous n'avez pas été des nôtres. »

ERNEST BRIOD.

INFORMATIONS

Traitements fixes et impôt fédéral direct. — Les délégués de l'Association vaudoise des fonctionnaires, employés et ouvriers à traitement fixe, réunis le dimanche 19 mai, à Lausanne, se sont prononcés par 30 voix contre 20 en faveur de l'initiative. Ils ont convenu à l'unanimité que leur vote n'engageait qu'eux seuls, et que, comme ils n'avaient pas de mandat impératif, leur opinion n'engageait pas celle de leurs mandataires.

Les représentants de la Société pédagogique vaudoise se sont prononcés par six voix contre une contre l'initiative. Les quatre représentants de la Société vaudoise des maîtres secondaires se sont opposés à l'impôt fédéral direct.

D'un commun accord aussi, les délégués présents ont convenu que les divergences profondes d'opinions qui se sont manifestées sur cette question laissaient intacte la raison d'être de leur association, dont l'activité aura à se manifester dans maintes circonstances au sujet desquelles nos lecteurs vaudois ne tarderont pas, sans doute, à être renseignés.

Avis au corps enseignant du district de Lausanne. — La Conférence du 30 mai aura lieu dans la salle du Grand Conseil. Séance de section à 9 h., conférence officielle à 10 h.

Exposition de dessins. — Le Département de l'Instruction publique du canton de Vaud a profité des examens annuels des *écoles primaires supérieures* pour prélever un certain nombre de dessins dans toutes les classes, dessins exécutés dans l'année 1917-18. Il a décidé d'en faire une petite exposition dans une des salles de l'Ecole normale qui pourra être visitée par le public du 25 mai à 2 1/2 h. au 1^{er} juin à 6 heures. Le jour de l'ouverture, à 3 1/2 h., M. R. Lugeon, un des auteurs de la méthode en usage dans le canton de Vaud, fera une causerie sur les dessins exposés (500 environ). Nous engageons vivement les membres du corps enseignant primaire à faire une visite à cette exposition, visite qui ne manquera pas d'intérêt.

S.

LES ENQUÊTES DE L' « ÉDUCATEUR ».

5^{me} enquête : La question des examens.

Notre enquête du 13 avril nous a valu jusqu'ici dix réponses seulement, dont sept du canton de Vaud et trois de Genève. Devons-nous admettre que la question des examens ne se pose pas ailleurs ? C'est ce que l'avenir nous dira. Bien que nous commencions aujourd'hui la publication des réponses reçues, l'enquête reste ouverte.

Pour limiter le débat, nous avons posé les questions suivantes :

1. Êtes-vous satisfait de la forme d'examen en usage dans votre classe ?
2. Si oui, qu'est-ce qui motive votre satisfaction ?
3. Si non, quelles critiques formulez-vous à l'adresse de la forme d'examen que subissent vos élèves ?

4. Le cas échéant, quels changements préconisez-vous ? Dites en particulier ce que vous pensez :

a) De la suppression des examens oraux, compensée par une augmentation du nombre des inspecteurs dans votre canton ;

b) D'une réforme des examens oraux qui, en l'absence d'un inspecteur de carrière, consisterait à garantir au maître seul le droit d'interrogation, les experts étant chargés d'attribuer les notes et de veiller à ce que l'examen se fasse dans les limites du programme adopté par l'Etat pour chaque année scolaire.

Voici d'abord les réponses reçues du

Canton de Vaud¹.

1.

1. Non.

3. a) Incompétence des experts. Exemple :

A l'examen de calcul mental : « Quelle est l'unité des mesures de poids ? »

Réponse de l'élève : « Le gramme. »

L'expert : « Ah ! non ! le gramme n'est pas l'unité, c'est le kilogramme qui est l'unité, le gramme n'en est qu'une subdivision. »

b) La terminologie de l'expert n'est pas la même que celle employée par le maître. Exemple entre beaucoup d'autres :

A l'examen de grammaire (élèves de 9 à 10 ans) :

Qu'est-ce que ce mot ? — Un verbe. — A quelle forme ? Le maître dit :

A quel temps ? Désarroi de l'élève qui ne répond pas à une question dont il connaît peut-être fort bien la réponse.

c) Dans les classes inférieures, l'expert emploie dans les questions posées des termes inconnus de l'enfant et au-dessus de sa portée. Exemple : Quels sont les *vestiges* laissés par les hommes des cavernes ?

L'élève ne comprend pas la question et n'y peut répondre.

d) L'expert, bien qu'étant peu ou prou au courant du programme, ne le connaît pas suffisamment pour être sûr de n'en pas sortir. D'une façon générale, l'expert cherche beaucoup plus à faire dire à l'élève ce qu'il sait lui-même que ce que l'écolier a appris.

¹ Une septième réponse qui nous parvient à la dernière heure ne peut être publiée aujourd'hui.

Je serais tout à fait partisan d'une réforme des examens oraux qui conférerait au maître seul le droit d'interroger ses élèves. L'examen serait plus long, mais combien plus équitable !

A. BOULENAZ.

institutrice à Chêne s/Montreux.

2.

Question N° 1. J'en suis satisfait, parce que, aux examens, j'interroge moi-même mes élèves pour toutes les branches principales ((français, calcul oral, branche tirée au sort). Il y a quatre ans que j'ai réussi à imposer à ma Commission scolaire cette manière de faire ; maintenant commission, élèves et maître s'en trouvent fort bien.

N° 4. a) Je suis un adversaire de la centralisation même en matière scolaire. Je ne verrais pas de bon oeil une augmentation du nombre des inspecteurs, qui ne présentent pas nécessairement les garanties désirables pour le personnel enseignant.

b) Pour moi, le remède consiste à garantir au maître seul le droit d'interrogation, les experts attribuant les notes.

En tout cas, une réforme du système actuel s'impose ; je crois que tous les collègues vaudois seront d'accord à ce sujet. Lorsque nous aurons convaincu le Département, il sera temps encore de discuter les modifications à adopter.

R. BAUMGARTNER.

3.

I. Je ne suis pas satisfait de la forme d'examen en usage dans ma classe, parce que :

1° Les experts, jeunes gens de 20 ans¹, se mettent rarement à la portée de mes élèves. Leurs questions sont ou trop simples ou trop savantes.

2° Les examens oraux se font d'une manière trop hâtive, ce qui leur enlève le caractère sérieux qu'ils devraient revêtir. Chaque élève n'étant guère interrogé que pendant une minute pour chaque branche, l'opération de l'examen est une comédie.

3° L'instituteur, consciemment ou inconsciemment, fait du dressage, fatigue généralement ses élèves par l'étude trop de fois répétée de sujets suffisamment développés et compris.

4° Il n'est pas besoin de l'institution des examens pour se rendre compte si l'instituteur travaille dans sa classe.

II. Je suis partisan de la suppression des examens oraux et j'admets que toute classe soit inspectée pendant une ou deux heures une fois tous les deux mois, comme c'est le cas à Lausanne. Une surveillance plus intensive ne me paraît pas indiquée, car, pour divers motifs, elle deviendrait préjudiciable.

Quant à la réforme des examens oraux, qui consisterait à garantir au maître seul le droit d'interrogation, je la trouve dangereuse : le maître, sans aucun doute, serait bientôt accusé de préparer un questionnaire *ad hoc* pour sa classe, de favoriser ou de désavantager certains élèves.

Au reste, une réforme générale du programme primaire s'impose. Trop d'in-

On sait qu'à Lausanne la plupart des experts sont... des étudiants de l'Université !

tellectualisme ! On vise trop au nombre des connaissances, lesquelles devraient se borner essentiellement à la langue française, à l'arithmétique, au dessin et aux travaux manuels. Quant à la géographie, aux sciences naturelles, à l'histoire, etc., elles devraient être considérées comme branches absolument secondaires qui, bien qu'enseignées selon un programme déterminé, ne seraient jamais l'objet d'un examen approfondi de la part d'une autorité quelconque.

A. MERMINOD.

4.

Je ne suis absolument pas satisfait de la forme des examens de nos classes. Les experts ne sont pas toujours capables d'apprécier le travail de nos élèves. Ils les jugent plus souvent pour ce qu'ils *devraient* savoir et non pour ce qu'ils savent réellement. A mon avis la lacune provient surtout de notre organisation scolaire. Elle a fait de nos examens une manie tellement enracinée qu'elle n'a guère changé depuis quelque cinquante ans. On en est venu à cause d'elle, malgré nous, à préparer nos élèves en vue de ces derniers et pour certaines autorités les résultats des examens témoignent de la valeur du maître.

Ils ne répondent pas du tout au but qu'on attend d'eux. Ils paralysent l'activité du maître. En vue de les réussir, toutes les facultés de savoir et de retenir seront développées tour à tour. On n'oubliera que le caractère et la volonté, principes moteurs de toute la vie, ou plutôt on n'y songera que pour les violenter, les briser, les tordre sous prétexte d'uniformité de raison.

Nous reconnaissons tous qu'un contrôle est nécessaire, mais nous voudrions que ce contrôle fût fait par une personne compétente, l'inspecteur par exemple.

Mais là encore pour que l'inspecteur pût y consacrer tout le temps nécessaire, il faudrait qu'il fût moins occupé par la préparation en vue des examens de recrues. Les inspecteurs pourraient procéder eux-mêmes à des interrogations orales sur les branches secondaires et leurs appréciations seraient suffisantes et n'auraient pas de peine à être supérieures en exactitude à celle de nos experts.

De cette manière les examens ne porteraient que sur les branches essentielles : français et arithmétique. En un mot il faut supprimer les examens oraux. Le fait de garantir au maître seul le droit d'interrogation ne changerait en rien à mon avis le but et le résultat des examens oraux. Au cas où les inspecteurs ne pourraient suffire à leur nouvelle tâche il faudrait augmenter leur nombre.

R. M.

5.

Je me demande vraiment pour quelles raisons le corps enseignant primaire vaudois aurait lieu d'être satisfait de la forme d'examen en usage dans les classes ! Alors que dans toutes les écoles secondaires, le maître interroge lui-même les élèves, met des notes qui se combinent avec celles des experts, lui seul, l'instituteur primaire, assiste à l'examen oral dans sa classe en véritable étranger.

Oh ! je n'ignore pas que, dans la plupart des cas, on fait appel à lui, par déférence, ou peut-être parce que certains sujets ne sont pas familiers à tous les experts. Cependant, au point de vue légal, il n'y a pas droit, puisque les commissions scolaires sont omnipotentes.

Je n'ai aucune critique à formuler au sujet des examens écrits. Je me borne à constater que, depuis quelques années, dictées et problèmes sont mieux en rapport avec le développement des élèves. De plus, les conseils donnés par MM. les inspecteurs aux commissions scolaires sur la manière d'assigner les notes produiront, je l'espère, d'excellents résultats.

L'examen oral doit être maintenu. Il doit porter sur la langue maternelle, le calcul oral et les connaissances civiques. Mais de grâce, qu'on abandonne une fois pour toutes cet examen de chant (solfège) qui est purement inutile. Le fait de bien chanter des gammes ne renseigne aucunement l'examineur sur la culture générale de l'élève. C'est donc du temps perdu.

L'examen oral, tel que je me le représente, devrait être précédé d'une séance où instituteurs et experts discuteraient, en vue d'une entente, sur la manière d'apprécier les réponses des élèves. Ensuite le maître devrait être appelé *de droit*, à interroger et à assigner des notes. Cet examen ne devrait en aucun cas durer plus d'une matinée.

Autrefois cette journée portait le nom de *visite*. C'était une fête pour les enfants. Conservons-lui ce caractère. La *visite*, comme on dit encore dans nos campagnes, marque une étape dans la vie de l'enfant. Ce jour-là, plus que tout autre jour, il a le sentiment que sa classe est une seconde famille ; tous ses camarades sont endimanchés comme lui ; durant la journée il ne les quittera pas, qu'il soit en face de l'expert ou pendant les jeux de l'après-midi ; il se sent solidaire ; il devine que la fraternité n'est pas un vain mot. Plus tard, quand il servira sa patrie, comme citoyen et comme soldat, il connaîtra de nouveau la solidarité tout comme sur les bancs de l'école.

Non ! nous ne devons pas supprimer l'examen. Nous devons au contraire lui donner une vie nouvelle. Il y a là tout un champ d'activité pour ceux qui président aux destinées de l'instruction dans le pays.

Qu'on rénove, qu'on améliore à condition toutefois que le corps enseignant soit consulté. Fait avec bienveillance, l'examen peut jouer un grand rôle éducatif.

Et puis, en nos temps de bouleversement, il y a déjà pas mal de traditions qui se perdent. Pourquoi abandonnerions-nous celle-là à l'oubli ?

PAUL CHAPUIS.

6.

Les examens oraux, pas plus que les écrits ne doivent être supprimés. L'essentiel est de leur donner une forme nouvelle.

Pourquoi le Département ne fixerait-il pas, trois semaines avant les épreuves, *une seule branche dite obligatoire* ? Cette discipline serait alors étudiée consciencieusement à l'exclusion des autres qui, notez-le, n'auraient été négligées qu'à la dernière heure. De cette façon, l'élève saurait quelque chose. Actuellement, à la veille des examens, il *croit* savoir beaucoup parce qu'il a la mémoire saturée de dates, de règles, de formules. Interrogez-le quelques jours après !...

La suppression des examens oraux compensée par une augmentation du nombre des inspecteurs ne serait pas un remède salubre. Le maître se prépa-

rerait en vue de la visite toujours redoutée... et redoutable de l'inspecteur. C'est humain. Il n'y aurait rien de changé. Visite pour visite...

Au surplus, l'Ecole perdrait de sa popularité si la Commune, qui a le droit et le devoir de s'y intéresser (moralement et financièrement), n'y pouvait plus mettre le nez.

Loos.

UNE AMIE DES TOUT PETITS

*A la mémoire de Mlle A. Vuagnat, ancienne directrice
de l'enseignement froebelien à l'Ecole normale de Neuchâtel.*

Vous n'êtes plus, ma vénérée amie, voici plus de seize mois que nous apprenions votre mort, survenue à Genève dans la solitude de votre demeure. Le deuil de votre parenté, notre deuil fut grand; mais votre pensée m'est restée si proche, qu'il m'arrive de vous parler comme je l'ai fait si souvent. Laissez-moi dire encore ce que fut pour moi, pour mon enfance, pour ma vie entière, votre « Jardin d'enfants ».

* * *

Le Jardin d'enfants, dirigé par Antoinette Vuagnat était installé au « Collège de la Promenade », à Neuchâtel. Avec quel ravissement j'appris à le connaître! Camarades en nombre, petits garçons, petites filles; préau immense, bordé de jardinet; salle de jeux spacieuse, salle de classe enfin, aux bancs mobiles qui tantôt se coudoyaient pour former un demi-cercle, tantôt se nichaient derrière de légères tables rectangulaires. Entre petits camarades, on s'entendait fort bien, non sans luttes, non sans querelles : on se taquinait, on s'aimait, on avait même ses préférences! Certains garçons me paraissaient bien turbulents et Olivier, souvent seul à l'écart, était trop silencieux !

On était heureux dans ce Jardin d'enfants; tout y était pour nous et à nous : la cour ombragée tout d'abord. On s'y ébattait, on y chantait, on y faisait tous ensemble des rondes, des polonaises, des jeux, « La tour prends garde », « Le chat et la souris », des jeux de balles et tant d'autres! Personne n'en connaissait autant ni d'aussi beaux que notre chère Jardinière! On y avait chacun son carreau de terre à cultiver, un « mouchoir de poche », mais dont on était fier! Attendre que les graines germent, voir poindre la première petite feuille, arroser... mieux encore, être autorisée à remplir d'eau son arrosoir à la fontaine... Et plus tard, le jardinet tout feuillu, rapporter à la maison quelques fleurs, une fois même, une pomme de terre, une vraie! des pois, trois ou quatre haricots, des carottes que maman s'est donné la peine de faire cuire tout exprès et a servis à part au repas de midi... Et cette imposante tige de maïs qui poussait solitaire au milieu d'un massif! Je me rappelle les progrès du futur épi qui surgissait tout emmaillotté, et notre joie quand les grains se mirent à rire entre les feuilles! Un matin, la plante se trouva décapitée; quelqu'un l'avait tuée; je n'ai jamais su ni compris pourquoi.

Par la pluie ou dans la saison froide, nous étions réunis à la salle de jeux, et c'étaient des bavardages, des agaceries ou des jeux d'ensemble jusqu'au moment où la Jardinière frappait dans ses mains pour donner le signal du travail.

Alors, après nous être mis en rang, nous marchions en chantant, long méandre qui s'engageait dans la salle d'école, où se trouvaient, sur chaque table et pour chaque enfant, soit un carton plat et des jetons, un carré de papier du plus beau rose, une boîte de cubes, soit un corbillon de perles rutilantes, une ardoise et son crayon. Le bonheur était complet : travailler, agir ! Avec les surfaces colorées, on composait des étoiles magnifiques, qui provoquaient, de la part d'un camarade, un retentissant : « C'est la mienne la plus belle ! » On faisait une auge, une arche de Noé, un porte-monnaie, un moulin et des meubles de poupées rien qu'avec une feuille de papier ! Et quand on coloriait une gentiane, un poisson, et qu'on les brodait de laine bleue ou orange ! Et les modelages de terre glaise (je possède encore un petit pot à fleurs) ou ce relief de sable qui représentait une vallée avec au fond, un étang, des arbres, de l'herbe, des chemins...

Il y avait, adossée à la paroi, une grande vitrine d'objets curieux et d'animaux empaillés sympathiques en général, si ce n'est une fouine qui montrait les dents, la patte sur un œuf de poule. C'étaient des cônes, un rayon d'abeilles, une souris, une marmotte, un coucou, un corbeau ou des nids avec trois, cinq, six œufs, de vrais œufs tachetés, bleutés ou beiges. La Jardinière sortait parfois une de ces bêtes de la vitrine ; nos regards la suivaient, épiaient ses gestes... Elle s'asseyait, nous groupait autour d'elle et disait une histoire captivante, celle des abeilles, celle du ver à soie, du cacao, du blé, de la laine. Elle montrait tant de belles et bonnes choses ! elle les mettait entre nos mains ou nous les faisait goûter. Même, pour détromper une fillette qui l'imaginait doux et sucré, elle lui présentait une lamelle de brou de noix ! Oh ! l'astringente surprise !

Un beau jour, nous nous sommes trouvés sachant lire et écrire, oh ! peu de chose d'abord, « Médor a bu, Marc a avalé une tasse de café ». Quelle conquête ! En rue, on s'appliquait à déchiffrer toutes les enseignes, à la maison tous les imprimés !

Mes parents suivaient avec intérêt l'éveil de mes facultés. Partisans de l'effort fait avec joie, ils se réjouissaient de l'ardeur qu'ils me voyaient au travail, travail de l'école, travail de la maison, le premier suscitant le second ; ils comprenaient que les menus objets que je rapportais confectionnés n'étaient pas un but en eux-mêmes, mais un moyen d'enseignement ; ils s'étonnaient du naturel avec lequel l'école arrivait à faire parler, lire, réciter des hambins d'éducation et de milieux très différents ; et ils se rendaient compte que, sous surveillance, le contact entre petits camarades ne pouvait être que profitable. L'école, c'était la société en miniature, où il s'agissait de se conduire, de prendre conscience de soi, d'éviter les mauvaises compagnies, de choisir des amis... Ils voyaient leur enfant vivre, se développer ; elle chantait, elle paraissait heureuse.

Elle ressentait en effet un bonheur si parfait, qu'aujourd'hui elle n'en connaît pas de supérieur : contentement intérieur, joie du travail. Mais ce n'est que beaucoup plus tard qu'elle comprit pourquoi et comment Antoinette Vuagnat lui a fait trouver le bonheur au Jardin d'enfants.

* * *

Sans heurt ni saut s'était accompli le passage de la famille à l'école, comme le demande Froebel.

C'est de l'œuvre de *Froebel* en effet, de *Pestalozzi* son maître et de Mme de Portugall sa disciple qu'Antoinette Vuagnat s'inspirait. La Nature a doté l'enfant « d'infinie ressource et sagacité » et il serait essentiel, comme le laisse entendre M. Pierre Bovet ¹, que l'éducation ne lui fit pas « perdre » les dons qu'il a reçus. L'éducation pourrait borner là son ambition. Cela n'a l'air de rien, et c'est tout. C'est essentiellement éviter ce qu'a fait et fait encore trop souvent l'école, et c'est suivre Froebel. Dégageant ses théories de ce qu'elles ont de mystique et de nuageux, développant plus que lui le côté travail, Antoinette Vuagnat les a adaptées à notre époque et à nos régions. Les voici dans leurs grandes lignes :

Pour respecter sa joie de vivre et ne pas dépayser l'enfant trop brusquement, pour que ses premières classes tiennent à la fois de la famille et de l'école, et qu'il puisse y épancher son besoin de confiance et d'affection, tout en se familiarisant avec une règle, une discipline, Froebel l'accueille au Jardin d'enfants. Le jardin, c'est l'école, l'enfant, c'est la plante. Or, vingt plants dans une plate-bande profitent plus largement des soins et se développent davantage qu'une cinquantaine qui, serrés, sacrifiés, étouffent ; Antoinette Vuagnat estimait capital de confier à la Jardinière une vingtaine d'enfants seulement.

Comme dans la famille, l'enfant y est relativement libre ; on le laisse parler, agir, se déplacer pour autant qu'il ne nuit pas au travail de ses camarades et à l'ordre général de la classe. Quel apprentissage de la relativité de la liberté ! Et quelle appréciable victoire d'arriver progressivement à capter toutes ces petites attentions divergentes.

A l'insatiable besoin de mouvement, Froebel satisfait par les fréquents ébats des récréations et les jeux collectifs ou les jeux d'adresse, dans lesquels l'enfant manifeste spontanément les tendances intimes de sa nature, précieuses à observer, et par lesquels il est induit à régler sa dépense d'énergie selon une cadence, un rythme ou sa propre volonté. Des exercices gymnastiques par ailleurs développent son corps ; il reproduit des attitudes, des gestes, concrets toujours : le chêne ou le roseau, le cygne qui plonge, le paysan qui sème, fauche, manie le fléau, l'ouvrier qui tisse... on lui apprend à se maîtriser, à demeurer tranquille un instant, peut-être un long instant, à retenir sa langue, à ne pas trembler ou pleurer sous l'empire d'une douleur ou d'une émotion, à garder un secret... Y a-t-il beaucoup d'adultes capables de tel sang-froid ?

On initie ensuite (cet « ensuite » est fort inexact, tout ce travail d'éducation étant simultané, mais je ne puis autrement qu'énumérer), on initie ensuite l'enfant à se servir des instruments précieux dont il dispose, ses sens. On les aiguise tous, et de concert : l'enfant voit, respire, tâte le grain de café ; il tourne et retourne, il hume et goûte une noix de coco, il l'a préalablement secouée pour écouter la fluidité du lait dans l'amande ; il incruste l'angle d'un cube au bout de son doigt. Mis ainsi à contribution, non seulement les sens deviennent d'une remarquable acuité, mais ils mettent le cerveau en contact avec le monde extérieur et ne cessent de le nourrir de notions nettes, exactes, vraies, fruits de l'expérience sur lesquelles il élabore ses jugements. « Sans l'apport des sens, dit

¹ Voir la préface du livre de Mme Artus : *Le dessin au service de l'éducation*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, S. A., éditeurs.

Mme Artus, le cerveau est semblable à un foyer sans combustible »... A. Vuagnat attachait une extrême importance à ce que les notions enregistrées fussent précises et définitives. C'est pour atteindre ce but qu'elle multipliait les leçons de choses et qu'elle avait recours à ce matériel varié, souple, riche, propre à fournir une si ample moisson de connaissances et d'expériences personnelles que l'on pourrait encore l'utiliser avec profit dans tous les degrés de l'école primaire, j'ai nommé le matériel de Froebel, ses « dons », *sphère, cube, cylindre et cubes divisés*, l'abondante collection des *surfaces, anneaux, bâtonnets, lattes*, et les « occupations », dues à Froebel ou inspirées de lui, *tissage, pliage, découpage, collage, piquage, brochage, modelage*, etc.

A. Vuagnat a présenté ce matériel elle-même en détail dans son opuscule « *L'Education normale des tout petits* », j'en fais donc l'objet de quelques réflexions seulement.

C'est au moyen de ce matériel que la Jardinière enseigne à ses petits élèves leur langue maternelle ou plutôt élargit la connaissance qu'ils en ont : vocabulaire, élocution, diction, grammaire, analyse, pour employer des noms consacrés, mais encore ignorés d'eux ; qu'elle initie à l'arithmétique par l'usage raisonné des quatre opérations du calcul limitées à des nombres restreints et toujours concrets ; qu'elle aborde l'histoire naturelle, la géométrie, l'histoire, la géographie, la physique élémentaire, etc.

Une fois les notions assimilées, l'élève les retrouve ou les applique dans la lecture, le dessin, l'écriture.

A côté de sa valeur éducative, le matériel froebélien a le mérite de répondre à l'activité instinctive de l'enfant. On avance quelquefois que de si petits bambins n'ont que faire des solides et des surfaces géométriques qu'on leur met entre les mains ; c'est ignorer étrangement à quel point ils ont soif de manier des objets, de les transformer, de les combiner, composer et décomposer, de les asservir en un mot à leur vouloir et à leur fantaisie. La multiplicité des combinaisons est le gage d'un intérêt et d'un plaisir toujours renouvelés. Dans la classe d'A. Vuagnat, la prise de contact se faisait sous sa direction, mais elle avait soin de ménager aux enfants de longs moments de travail libre ; elle tenait à ce qu'ils s'exprimassent dans de petites créations et les y encourageait, s'il était nécessaire. Elle estimait que rien n'était plus propre à développer leur esprit d'invention et leur esprit d'initiative. Il est privilégié, en effet, l'enfant qui, ayant conçu une idée, est encouragé à l'exécuter, à prendre l'habitude de s'affirmer, d'oser être seul de son avis ; le travail libre, en outre, par la comparaison, lui révèle des conceptions autres que la sienne, différentes, mais non nécessairement de moindre valeur.

En résumé, Froebel, inspiré par une géniale intuition, par sa compréhension de l'enfance et par son amour pour elle, a élaboré une méthode et créé un matériel particulièrement propre à l'éducation des tout petits ; il leur révèle le monde extérieur et eux-mêmes, il proportionne le travail et l'effort à leurs capacités, il respecte leur esprit d'initiative ou cherche à l'éveiller, fournit un aliment à leur passion de créer et stimule leur activité ; il tient compte de leur besoin de mouvement ; et tout cela dans une atmosphère de confiance et de sympathie bienveillante qui permet un plein épanouissement et doit élever leur âme à Dieu.

A. Vuagnat prétendait-elle qu'après deux ans de cet entraînement - là, un enfant eût de soi et du monde une connaissance suffisante ? Voilà qui fait sourire ! Attendrait-on ce résultat de l'Université elle-même ? Mais, ces habitudes d'observation directe et d'expérience personnelle prises, l'enfant est capable d'acquérir par ses propres moyens d'autres notions, à l'école d'abord, dans la vie ensuite, au fil de sa destinée. Et, en développant simultanément le corps, l'esprit et le caractère, le Jardin d'enfants lui a donné en plus l'équilibre. Peut-on rêver, pour toute éducation ultérieure, une *base* plus solide ?

« Programme splendide, mais combien utopique », disait quelque sceptique ! Et A. Vuagnat qui avait *expérimenté*, vivement répliquait : « Si je n'étais sûre d'obtenir ce résultat *dans la réalité*, si je n'étais certaine de la possibilité et de l'urgence de l'éducation rationnelle du petit enfant, pensez-vous que j'y aurais voué ma vie ? »

* * *

Depuis que Mme de Portugall lui avait révélé Froebel, elle s'était consacrée toute, en effet, à l'éducation rationnelle du petit enfant. Or, en 1889, un appel interrompit son activité à Genève. Le Département neuchâtelois de l'instruction publique, à la tête duquel se trouvait alors M. John Clerc, l'invitait à instaurer les Jardins d'enfants dans le canton de Neuchâtel.

Si elle consentit à quitter Genève à un âge où déjà l'on redoute un brusque changement de vie, si elle répondit à l'appel malgré l'opposition de ses proches et en dépit d'une claudication pénible, c'est qu'elle sentait là un devoir impérieux.

Les dix années qu'elle passa à Neuchâtel furent d'un labeur incessant et difficile.

Il fallut tout d'abord former aux nouvelles méthodes le corps enseignant des écoles enfantines déjà existantes, ce qu'elle fit à une année d'intervalle en deux cours temporaires rendus obligatoires par le Département. Puis ouvrir une classe spéciale de pédagogie froebelienne à l'usage des candidates au brevet froebelien récemment institué et y annexer une école d'application, ouverte aux tout petits, — celle du « Collège de la Promenade », — comprenant deux degrés. Antoinette Vuagnat sut être au bout de tout. Elle fut même la Jardinière du degré supérieur de l'école d'application et si on dut bientôt l'y suppléer à cause de fréquents voyages d'inspection, elle n'en resta pas moins l'âme.

Le Département de l'instruction publique l'avait chargée, une fois le rouage mis en mouvement, d'en surveiller le bon fonctionnement. Elle inspectait tous les Jardins d'enfants du canton, des chefs-lieux aux hameaux les plus retirés, quel que fût le temps, quel que fût son état de santé.

Ces inspections n'étaient pas la partie la moins ardue de sa tâche : qu'elle approuvât l'intelligente application de la méthode, qu'elle soutînt de féconds efforts, ou encourageât de timides essais, qu'elle cherchât à ouvrir des horizons, à redresser des erreurs d'interprétation, à dissiper des malentendus, elle n'avait pas affaire à des Jardinières seulement, mais derrière elles, à des membres de commissions scolaires, partant à des parents, partant au grand public. D'une façon générale, le grand public était peu préparé à la comprendre, et, semble-t-il, peu sympathique à cette méthode froebelienne sur laquelle il était insuffisamment renseigné. Cependant il la jugeait, ou plutôt en préjugait. Et Antoinette Vuagnat

déplorait que, pour avoir mis des enfants au monde, tant de parents se croient aptes à les éduquer !

Elle eut donc ses adversaires, avoués ou occultes ; elle en souffrit beaucoup. Sa vive nature d'artiste lui faisait prendre toute chose très à cœur. Elle était sensible, vibrante, impulsive, enthousiaste. L'amour de son œuvre, le désir d'arriver promptement au but, la rendait parfois impatiente : elle aurait voulu que chacun partageât sa foi ! C'était pour elle une blessure à vif, cet incident que je lui entendis conter :

« Dans un village, une jeune postulante passait un examen de concours. Elle donnait à quelques enfants une leçon de choses, et, consciente de son rôle, conformément à notre méthode, elle leur faisait trouver, par des questions graduées, les caractères d'un écureuil qu'elle tenait en main. La causerie marchait à souhait ; les enfants prêtaient une extrême attention, observaient, répondaient avec entrain : j'étais enchantée. Un membre du jury, soudain, s'adresse à la jeune fille : « Mademoiselle, souvenez-vous que nous n'examinons pas les enfants, mais *vous* ! » Interdite, la jeune fille me jette un regard anxieux, puis, mal remise de son désarroi, se résigne à débiter tout d'une traite ce qu'elle sait de l'écureuil, tandis que les enfants se prennent à bailler... »

JEANNE MAURICE-JEANNERET.

FAITS ET OPINIONS

La culture du sentiment national.

En relisant hier, dans le *National suisse*, les articles que signa Mme L. Hautesource, en mars 1917, j'ai revu en pensée mes deux neveux, élèves d'une de nos classes primaires rurales, répétant un soir d'automne, d'une voix hésitante et vaguement chantante, leur tâche d'histoire. C'était un récit de bataille froidement décrit, qui au total n'avait rien d'empoignant.

En somme, mes deux quelconques gamins de neveux aiment assez l'histoire, mais..., mais il y a un mais assez défrisant, c'est qu'il y a le texte à mémoriser et cela gâte toute l'affaire. Il faut faire attention : il y a des dates, puis des noms allemands, puis des tournures nouvelles, bref, dix complications dont les deux gosses se passeraient fort bien. Il paraît même qu'il y aura un examen vers le printemps ; perspective sans joie.

Alors mes deux neveux ont doucement versé dans l'antipatriotisme, sans qu'ils s'en doutent, lentement, par degrés. — « L'histoire, c'est raser ! » — « On y attrape des copies, c'est canulant à cause des mots ! »

Il n'y a pas à dire, la fibre ne vibre pas ! Existe-t-elle seulement ?

* * *

Et je songe à mon enfance déjà lointaine, aux temps des impressions fraîches et profondes ; nous avions alors un jeune maître ; était-il pour ou contre Herbart ? je ne le sus jamais. Mais je sais une chose, c'est qu'il était comme l'histoire vivante réapparue pour quelques instants devant nous ; dans le silence des bancs tranquilisés, devant les manuels fermés, sa voix calme pesant les mots, tantôt sonores et froids, tantôt sombres et farouches, faisant renaître les

lointaines épopées des vieux temps. C'était le sentiment parlant aux sentiments. C'était l'âpre appel de la patrie aux jeunes générations qui répondaient, ayant senti avant d'avoir tout compris !

Et qu'avions-nous besoin de mémorisation ? N'avions-nous pas vécu le roman de Tell et du Grütli ? N'avions-nous pas participé à la ruée des Suisses au Morgarten, à Laupen, à Sempach ? — L'érudition est une chose, le patriotisme, l'enthousiasme, l'idéal démocratique en sont d'autres. E. D.

Bon Conseil.

Faire bien ce qu'on fait, — savoir à fond ce qu'on apprend, — exprimer clairement ce qu'on dit, — ne pas se contenter d'à peu près dans ses réponses, — ce sont là de bons conseils que chacun approuve et admet, mais qui, comme beaucoup d'autres, sont plus faciles à donner qu'à suivre.

Le dernier, en particulier : ne pas se contenter d'à peu près dans ses réponses, ne saurait être trop répété aux élèves de nos classes qui, très souvent, traitent les questions qu'on leur pose sans bien savoir ce qu'on leur demande. On pourrait, dans nombre de cas, leur répondre comme le célèbre naturaliste Cuvier le faisait un jour à un candidat qu'il interrogeait.

— Qu'est-ce qu'une écrevisse ? lui demandait-t-il.

— C'est un poisson rouge qui marche à reculons, répondit le jeune homme sans avoir pris seulement le temps de réfléchir.

— C'est bien répondu ! répliqua l'examineur, à cela près que l'écrevisse n'est pas un poisson, qu'elle n'est pas rouge et qu'elle ne marche pas à reculons.

A. GRANDJEAN.

Le Maillot.

Ernest Bersot, originaire des Brenets, naquit en 1816 à Surgères, dans le Département de la Charente-Inférieure. Philosophe de mérite, il devint directeur de l'Ecole normale supérieure. A sa mort, M. le professeur Charles Berthoud rappela toute son œuvre et, pour faire connaître le tour de son esprit, cita quelques passages de ses écrits, entre autres le suivant que nous proposons à la méditation de nos collègues :

« Il y a un temps, écrivait Bertot, il n'est pas encore loin, où les enfants en nourrice étaient hermétiquement enfermés et serrés dans leur maillot. On n'était pas parvenu à les empêcher de crier ; mais, du reste, quelle belle organisation ! une tenue excellente, pas de mauvais gestes !...

» J.-J. Rousseau démaillota ces pauvres petits ! Beaucoup d'entre eux, une fois grandis, ont été peu reconnaissants et ont maltraité le philosophe à qui ils devaient la liberté de leurs premiers mouvements.

» Mais, si les enfants sont émancipés, ce n'est pas pour longtemps. Ils sont vite repris par le collège qui les emprisonne dans ses uniformes, les tient assis, muets et immobiles sur ses bancs !... Au sortir du collège, c'est quelque autre uniforme, toujours un uniforme qui veille sévèrement sur le maintien et le langage.

» Ainsi, l'antique maillot nous attend et nous ressaisit ; il se métamorphose, il se colore, il se dore, et nombre d'hommes meurent sans se douter qu'on puisse vivre sans lui ! »

Que de vérités dans ces quelques lignes !

A. GRANDJEAN.



HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE



Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.
Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral). — **BIJOUX FIX** —
Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

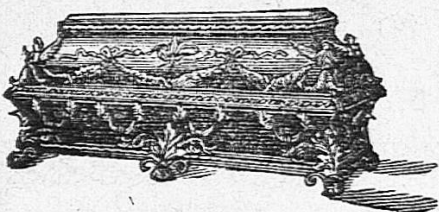
RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**



Classes de raccordement
internat et externat

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.

PHOTOGRAPHIE LAUSANNE
14 Rue Haldimand
ASCENSEUR CH^{LES} MESSAZ TÉLÉPHONE

PORTRAITS DE TOUS FORMATS

SPECIALITÉ DE POSES D'ENFANTS

DE GROUPES DE FAMILLES ET DE SOCIÉTÉS

— Reproduction d'anciennes photographies.

AGRANDISSEMENTS

MINIATURE, etc.

Ouvert tous les jours et les dimanches.

Maison de confiance fondée en 1890.

Médaille d'argent Berne 1914

Assurance-maladie infantile

La Caisse cantonale vaudoise d'assurance infantile en cas de maladie, subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud, est administrée par la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**.

Entrée en vigueur le 1^{er} octobre 1917.

L'affiliation a lieu uniquement par l'intermédiaire des mutualités scolaires, sections de la Caisse.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction, à Lausanne.

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires**, à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

L'Intermédiaire des Educateurs

publié par l'Ecole des Sciences de l'Education

(Institut J.-J. Rousseau)

Abonnements : Suisse 3 fr. — Etranger 3 fr. 50.

(Pour instituteurs : Suisse 1 fr. 50. — Etranger 2 fr.)

S'adresser : Taconnerie 5, GENÈVE.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place
du Pont

LAUSANNE

**MAISON
SPÉCIALE
de**

VETEMENTS

pour Messieurs et Enfants.

**UNIFORMES
Officiers**

Toute la
CHEMISERIE

10

0

0

au comptant
aux instituteurs
de la S. P. V.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT
LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

EDITION FÆTISCH FRÈRES (S. A.)

Lausanne ☞ Vevey ☞ Neuchâtel

La maison FÆTISCH FRÈRES (S. A.) a l'avantage d'informer son honorable clientèle, ainsi que MM. les Directeurs des sociétés chorales, musicales, dramatiques, etc., qu'elle est désormais seule propriétaire des deux fonds d'édition très avantageusement connus, celui de l'UNION ARTISTIQUE et celui de la maison I. BOVARD, l'un et l'autre à Genève.

Ces fonds comprennent, outre les œuvres des principaux compositeurs romands : BISCHOFF, DENÉREAZ, GRANDJEAN, MAYR, NORTH, PILET, PLUMHOF, etc., etc., toutes celles de Ch. ROMIEUX, et une très riche collection de

CHŒURS

MORCEAUX POUR FANFARE

ET POUR HARMONIE

PIÈCES DE THÉÂTRE

SAYNÈTES

MONOLOGUES

etc., etc., etc.

*dont le **catalogue** détaillé, actuellement en préparation, sera prochainement distribué.*

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LIV^{re}me ANNÉE — N° 22.



LAUSANNE. — 1^{er} juin 1918

L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR ET ECOLE-REUNIS.)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gérant: Abonnements et Annonces.

JULES CORDEY

Avenue Riant-Mont, 49, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, la Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50

PRIX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE.



Editions ATAR — GENÈVE

**Livres en usage dans les Universités, Collèges,
Ecoles secondaires, primaires et privées
de la Suisse romande.**

ARZANI, prof.	Grammaire italienne	Fr. 3.—
» »	Anthologie italienne	» 3.—
CHOISY, L., pasteur.	Manuel d'instruction religieuse, 4 ^{me} édition.	» 0.75
CLIFT, J.-A.	Manuel du petit solfégien.	» 0.95
CORBAZ, André.	Exercices et problèmes d'arithmétique, 1 ^{re} série, Livre de l'élève	» 0.80
	» » » » Livre du maître	» 1.40
	» » » 2 ^{me} série Livre de l'élève	» 1.20
	» » » » Livre du maître	» 1.80
	» » » 3 ^{me} série, Livre de l'élève	» 1.40
	» » » » Livre du maître	» 2.20
	Calcul mental	» 2.20
	Manuel de géométrie	» 1.70
DÉMOLIS, prof.	Physique expérimentale	» 4.50
DENIS, Jules.	Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)	» 2.—
DUCHOSAL, M.	Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète	» 0.60
» » » » » »	réduite	» 0.45
EBERHARDT, A., prof.	Guide du violoniste	» 1.—
ELZINGRE, H., prof.	Manuel d'instruction civique (2 ^{me} partie: Autorités fédérales)	» 2.—
ESTIENNE, H.	Pour les tout petits, poésies illustrées	» 2.—
GAVARD, A.	Livre de lecture, degré moyen	» 1.50
GOUÉ (M ^{me}) et GOUÉ, E.	Comment faire observer nos élèves?	» 2.25
GROSGURIN, prof.	Cours de géométrie	» 3.25
JUGE, M. prof.	Notions de sciences physiques	» 2.50
	Leçons de physique, 1 ^{er} livre: Pesanteur et chaleur	» 2.—
	» » 2 ^{me} livre: Optique	» 2.50
	Leçons d'histoire naturelle.	» 2.25
	Leçons de chimie.	» 2.50
	Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande).	» 2.75
LESCAZE, A., prof.	Premières leçons intuitives	» 1.80
	Manuel pratique de langue allemande, 1 ^{re} partie	» 1.50
	» » 2 ^{me} partie	» 3.—
	» » 1 ^{re} partie, professionnelle	» 2.25
	» » 2 ^{me} partie, professionnelle	» 2.75
	Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache	
	1 ^{re} partie.	» 1.40
	2 ^{me} partie.	» 1.50
	3 ^{me} partie.	» 1.50
MALSCH, A.	Les fables de la Fontaine (édition annotée).	» 1.50
MARTI, A.	Livre de lecture, degré inférieur	» 2.50
MARTI et MERCIER.	Livre de lecture, degré supérieur	» 3.—
PITTARD, Eng., prof.	Premiers éléments d'histoire naturelle	» 2.75
PLUD'HUN, W.	Comment prononcer le français?	» 0.50
»	Parlons français.	» 1.—
POTT, L.	Geschichte der deutschen Literatur	» 4.—
SCHUTZ, A.	Leçons et récits d'histoire suisse	» 2.—
THOMAS, A., pasteur.	Histoire sainte	» 0.65

Majoration de 20 % sur les prix ci-dessus, suivant décision de la Société des Libraires-Editeurs de la Suisse.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours.

INSTITUTRICES : Ollon (Huémoz) : 1700 fr., logement, 4 stères de bois à charge de chauffer la salle d'école; jardin ou indemnité; 7 juin. — **Naz :** 1700 fr., logement, jardin, et 6 stères de bois à charge de chauffer la salle d'école; 11 juin. — **Blère :** 1700 fr., indemnité pour logement 150 fr., pour jardin 20 fr., bois nécessaire pour le chauffage de la salle d'école; 14 juin.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine à ZURICH

Service principal.

Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont pas tenus de faire des contributions supplémentaires. Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Police universelle.

La Société accorde pour les années 1917 et 1918 les mêmes dividendes que pour les 5 années précédentes.

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **MM. J. Schaechtelin**, Agent général, Grand-Chêne 11, Lausanne.

On cherche à placer en pension

un jeune homme de 16 ans chez un instituteur énergique.

Adresser offres et conditions sous lettres B.-M. à la Gérance de l'EDUCATEUR.

Dans un chalet aux Rasses, une famille prendrait en pension pour séjour d'été ou à l'année, quelques

jeunes filles

âgées de 6-12 ans. Excellents soins. Offres par écrit sous **P. 23669 L. Publicitas S. A., Lausanne.**

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Librairie PAYOT & C^{IE}, Lausanne

Vient de paraître :

ZOOLOGIE

par

Henri BLANC

Professeur à l'Université de Lausanne

Troisième édition, avec 339 figures.

Un volume cartonné Fr. 4.50¹

La troisième édition de ce *Manuel de Zoologie* a été revue et corrigée afin de la rendre conforme au nouveau programme d'étude des sciences naturelles en vigueur dans les établissements d'instruction secondaire du canton de Vaud.

Cette nouvelle édition est surtout destinée aux classes supérieures des Collèges classiques et scientifiques, aux Gymnases, aux Ecoles normales et Ecoles supérieures de jeunes filles.

L'illustration de cet ouvrage a été considérablement augmentée et rajeunie par de nombreuses figures nouvelles et souvent schématiques pour mieux démontrer certaines dispositions anatomiques.

Le texte a également été amendé afin de faire mieux connaître à la jeunesse non seulement les formes animales les plus importantes, mais aussi les principaux représentants de la *faune suisse*.

Pour donner à la Biologie animale toute l'importance voulue, de nombreux renseignements sont donnés à l'élève sur les *mœurs* des animaux, les exigences qui les lient à leur milieu et sur les rapports variés qui existent entre l'homme et beaucoup d'animaux.

Enfin, plusieurs divisions spécialement destinées aux élèves les plus avancés, ont été imprimées en petits caractères, de façon à donner aux maîtres une grande liberté d'action dans l'usage de ce nouveau Manuel.

¹ Ce prix comprend la majoration de 20% décidée par la Société suisse des libraires.